

CONSEIL SOCIAL DE L'HABITAT EN ISÈRE

LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO) EN ISÈRE

Présentation du deuxième rapport du Comité départemental de suivi

JEUDI 1^{ER} AVRIL 2010 DE 9H À 12H

**À LA MAISON DU TOURISME
14 RUE DE LA RÉPUBLIQUE À GRENOBLE**

Associations des bailleurs
sociaux en Isère : ABSISE

ACTIS
ADOMA
ADVIVO
Grenoble Habitat
LPV
OPAC 38
PLURALIS
SCIC Habitat Rhône Alpes
SDH

Associations
membres du CSHI :

ADAJ
ALOA
APAJH
Association des Paralysés de
France
CLCV
CNL
Collectif FNARS
Collectif Les Raisons de la
colère
CSF
Diaconat Protestant
Femmes SDF
GCIF
H & D Conseils
Habitat Humanisme 38
Le Fournil
Les petits frères des pauvres
Loger Rhône Alpes
Médecins Du Monde
ODTI
PACT Isère
Roms action
Secours Catholique-Caritas
France
UD CFDT
UMIJ
UNAFAM
Un Toit Pour Tous.

Après deux années de fonctionnement, le comité départemental de suivi remet son deuxième rapport qui présente les avancées permises par la loi Dalo et souligne les questions que son application soulève.

Nous vous invitons à participer à la présentation de ce rapport en présence de :
Bernard Lacharme

*Secrétaire du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées
Secrétaire du Comité national de suivi de la mise en œuvre du Droit au logement opposable*

PROGRAMME DE LA RENCONTRE

- 1 - Quel public concerné ?
- 2 - La mise en œuvre du Droit au logement en Isère en 2009
- 3 - Les effets de la mise en œuvre de la loi DALO
- 4 - Les propositions du comité départemental de suivi de la loi DALO

Bernard Lacharme réagira en tant que grand témoin et présentera ensuite les perspectives d'évolution concernant le Droit au logement opposable à partir des travaux du Comité national de suivi et des réflexions du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées.

*Pour le Conseil Social de l'Habitat en Isère
Le Comité de pilotage du CSH*